

## **CA académique de Reims – 17/03/2023 – Action**

Le mouvement social contre la réforme des retraites qui dure maintenant depuis plus de deux mois, a abouti hier, jeudi 16 mars 2023, à un passage en force du gouvernement, à travers un nouvel usage de l'article 49.3, qui sonne comme un aveu d'échec et une immense victoire intersyndicale. En effet, les citoyens ont exercé une pression si forte sur leurs élus parlementaires, qu'Elisabeth Borne, Olivier Dussopt, et derrière eux Emmanuel Macron, n'ont d'autre choix que de renoncer à faire voter leur réforme.

Olivier Dussopt réfutait ce matin l'idée qu'il s'agissait d'un échec. Il assume donc de dire que forcer la démocratie, c'est toujours la respecter. L'enjeu maintenant est donc non seulement l'avenir de notre système de retraite, mais celui de notre démocratie ; non seulement l'avenir du programme politique des 4 ans à venir, mais l'avenir de la méthode politique qui sera acceptée, ou non, par la population. Nous ne serons traités que de la façon dont nous accepterons de l'être.

En conséquence, la commission administrative du SNES-FSU de l'académie de Reims, réunie ce vendredi 17 mars 2023 appelle :

- A continuer ou rejoindre le mouvement de contestation sociale à travers les prochaines grèves et manifestations intersyndicales locales et nationales, notamment la journée du jeudi 23 mars.
- A une manifestation centralisée à Paris dans les semaines à venir.
- A entrer en grève reconductible pour s'engager à temps plein dans l'action à partir du 23 mars.
- A alimenter et faire la promotion large de la caisse de grève dans les établissements.

La CAA de Reims soutiendra également les collègues qui souhaiteront se mettre en grève et mener des actions lors des épreuves de spécialité.

Bien consciente de la nécessité de ne pas négliger les problématiques liées à l'éducation, la CA académique appelle à rendre visibles et multiplier les actions dans notre secteur : moyens 2nd degré, attaques contre le collègue, refus de la mise en place du pacte, etc.